

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 10 février 2014**  
~~~~~

**MISE EN ŒUVRE DU TROISIÈME PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE
BRÈCHES DU REMPART DE VENDÉMIAN
PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 10 février 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, M. Sébastien LAINE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Eric CORBEAU

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu qu'au titre du 3ème plan de restauration du patrimoine, l'opération de restauration des brèches de l'ancien rempart médiéval, située sur la commune de Vendémian, a été retenue par la Commission environnement du 22 novembre 2012 et le bureau communautaire du 4 février 2013,

Vu que conformément au règlement d'intervention adopté par le Conseil communautaire réuni le 24 septembre 2012, une délégation de maîtrise d'ouvrage a été mise en œuvre et signée le 19 juillet 2013,

Vu que conformément au règlement d'intervention, la communauté de communes verse un fond de concours à hauteur d'un pourcentage maximum de 25%, plafonné à 50.000 € HT par opération,

Vu que l'opération concerne deux parties du rempart médiéval érigé à la fin du XIV^{ème} siècle, dans lequel des brèches ont été ouvertes entre 1789 et 1825,

Considérant que ces deux ouvertures présentent des maçonneries instables, avec un risque de chute de pierre et donc un danger potentiel pour les passants,

Considérant que l'objectif de cette opération est de procéder dans un même temps à la mise en sécurité et à la mise en valeur de ces éléments,

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 33 000 € HT (26 000 € HT de travaux, 3 000 € HT d'étude de maîtrise d'œuvre, d'études complémentaires et de frais divers, 4 000 € HT d'aléas),

Considérant que des financements peuvent être notamment sollicités auprès du Conseil Général de l'Hérault et du Conseil Régional Languedoc Roussillon,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessous,

Commune de Vendémian

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Plan de financement prévisionnel

MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

MISE EN ŒUVRE DU 3EME PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE

Vendémian - Brèches de l'ancien rempart

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Etudes maîtrise d'œuvre et missions annexes	3 000,00 €	9%	Conseil régional Languedoc - Roussillon	6 600,00 €	20%
Travaux	26 000,00 €	79%	Conseil général de l'Hérault	9 900,00 €	30%
Aléas et divers	4 000,00 €	12%	Communauté de communes vallée de l'Hérault	8 250,00 €	25%
			PART FINANCEURS	24 750,00 €	75%
			PART commune Vendémian	8 250,00 €	25%
TOTAL HT	33 000,00 €	100%	TOTAL HT	33 000,00 €	100%
TOTAL TTC (TVA 20%)	39 600,00 €		TOTAL TTC (TVA 20%)	39 600,00 €	

- d'approuver le fond de concours intercommunal correspondant à 25 % du montant Hors taxe de l'opération et dans la limite de 50 000 euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional Languedoc Roussillon et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 927 le 11/02/2014

Publication le 11/02/2014

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 11/02/2014

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140210-lmc165509-CC-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

